

Note de présentation brève et synthétique au Budget Primitif 2024

***Les concepts budgétaires***

La section de fonctionnement comprend toutes les dépenses et les recettes courantes nécessaires au fonctionnement des services du Syndicat ainsi que les charges financières liées aux intérêts de la dette (Syndicat non concerné).

La section d'investissement comprend, en dépenses, les opérations qui modifient la consistance ou la valeur du patrimoine du Syndicat, tels que les achats de matériel, les constructions ou les travaux d'infrastructure. Elle comprend également le remboursement du capital d'emprunt, le déficit reporté et des opérations d'ordre. Les recettes d'investissement assurent leur financement.

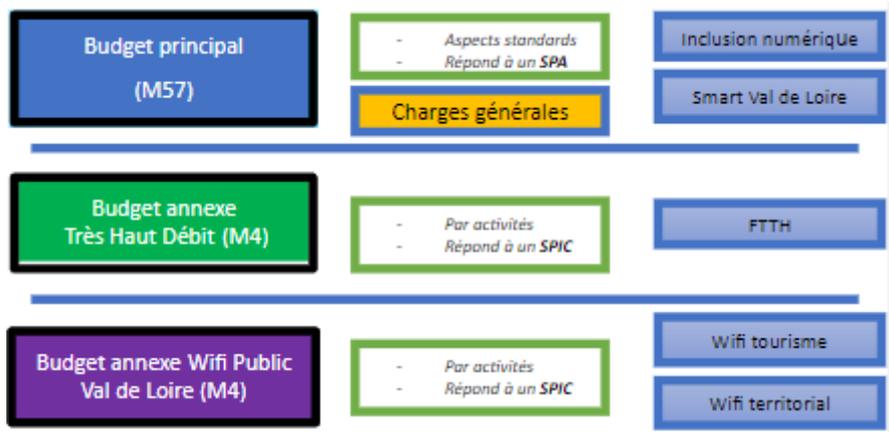
Deux catégories d'opérations peuvent être exécutées :

- les opérations réelles qui se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie ;
- les opérations d'ordre qui ne donnent lieu quant à elles à aucun décaissement et encaissement : elles peuvent être budgétaires, semi-budgétaires ou non budgétaires. Lorsqu'elles sont budgétaires, elles concernent à la fois une opération de dépense budgétaire et une opération de recette budgétaire et peuvent être constatées soit à l'intérieur de la section, soit entre les deux sections du budget. Elles permettent notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif du Syndicat sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

***Contexte***

Le Syndicat Mixte Ouvert (SMO) Val de Loire Numérique a pour objet, au sens de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales, « la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et des services locaux de communications électroniques et activités connexes sur le territoire de ses membres ». Depuis octobre 2017, ses membres sont la Région Centre Val-de-Loire, le Département du Loir-et-Cher, le Département d'Indre-et-Loire, les EPCI du Loir-et-Cher, les EPCI d'Indre-et-Loire (sauf Tours Métropole Val de Loire).

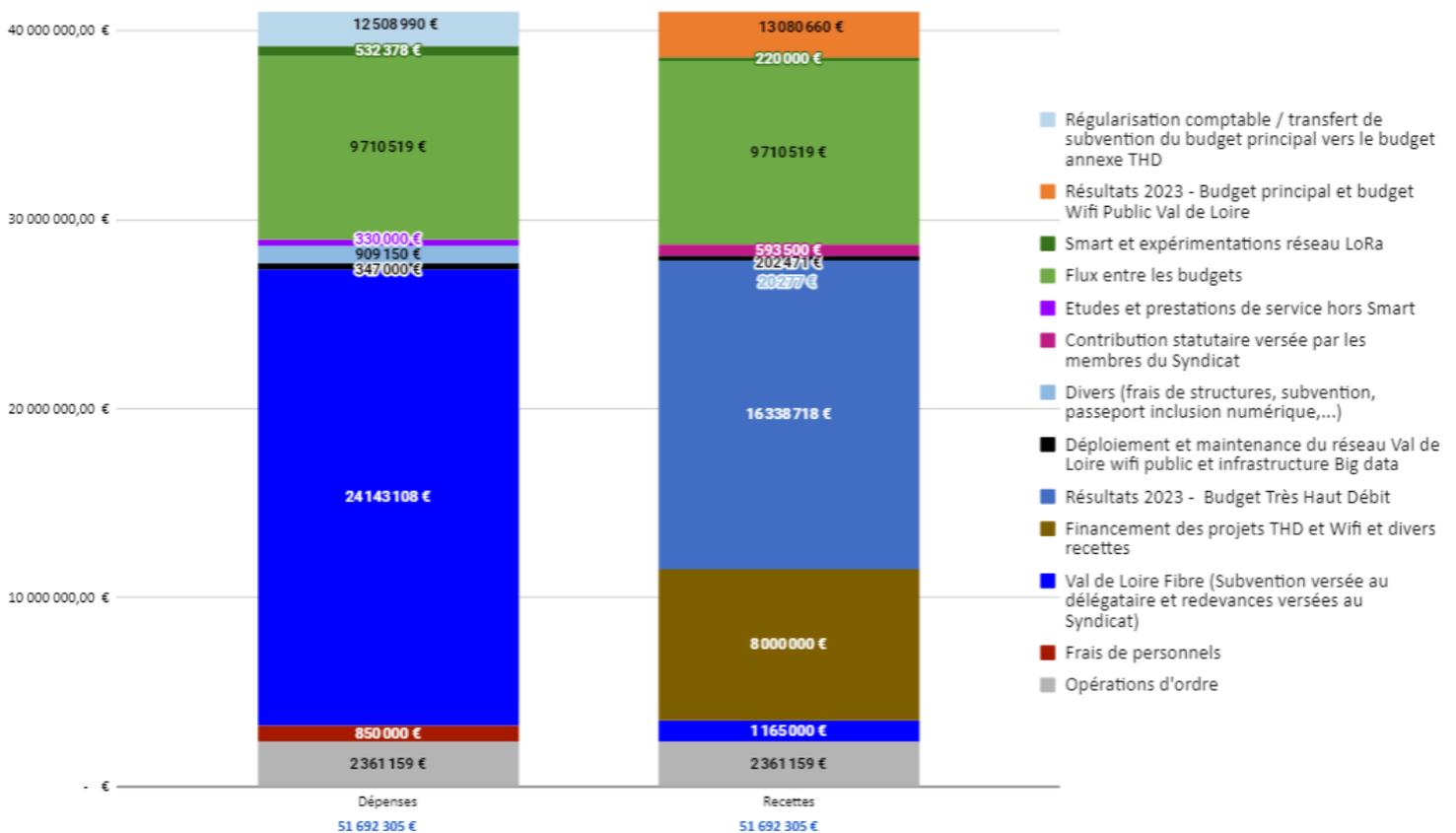
Le syndicat compte **trois budgets** : un budget principal, un budget annexe Très Haut Débit et un budget annexe Wifi Public Val de Loire.



SPA : Service Public Administratif  
 SPIC : Service Public Industriel et Commercial  
 FttH : Fibre optique jusqu'à l'habitation

Le Budget Primitif 2024 (tous budgets) s'élève à 51 692 305,30 €.

BUDGET CONSOLIDÉ - BUDGET PRIMITIF 2024



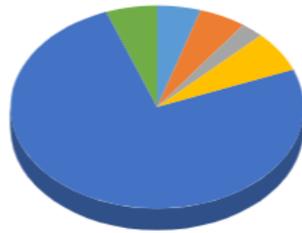
## Le budget primitif 2024 détaillé par budget est le suivant :

Budget principal: opérations réelles et ordres

- **Investissement : 12 925 217 €**

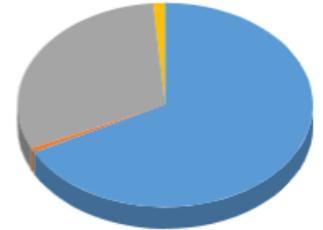
### Dépenses d'investissements 2024 \*

- Passeport inclusion numérique (20 000 €)
- Etudes, frais d'insertion, licences (21 600 €)
- Divers investissements (matériel informatique, mobilier...) (10 500 €)
- Infrastructure Big Data (27 000 €)
- Schéma Smart Val de Loire et expérimentations du réseau LoRa (313 600 €)
- Opérations d'ordre budgétaire (23 527 €)



### Recettes d'investissement 2024

- Résultat 2023 (8 704 386 €)
- Opérations d'ordre budgétaire (88 643 €)
- Virement de section (3 961 779 €)
- Fond d'usage numérique et FCTVA (170 409 €)

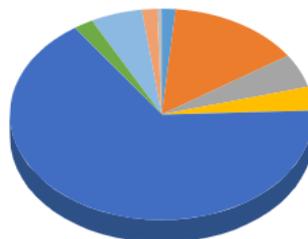


*\*Dépenses hors Régularisation comptable / Transfert de subvention du Budget principal au Budget Annexe Très Haut Débit (12 508 990 €)*

- **Fonctionnement : 6 010 973 €**

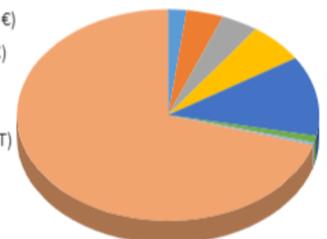
### Dépenses de fonctionnement 2024

- Opérations d'ordre budgétaire (88 643 €)
- Charges de personnels (850 000 €)
- Dépenses de structures du syndicat (310 000 €)
- Schéma directeur Smart Val de Loire (218 778 €)
- Virement de section (3 961 779 €)
- Subvention d'équilibre au budget annexe Wifi public Val de Loire (124 933 €)
- Frais études et prestations de services (330 000 €)
- Infrastructure Big Data (98 000 €)
- Autres dépenses diverses (28 840 €)



### Recettes de fonctionnement 2024

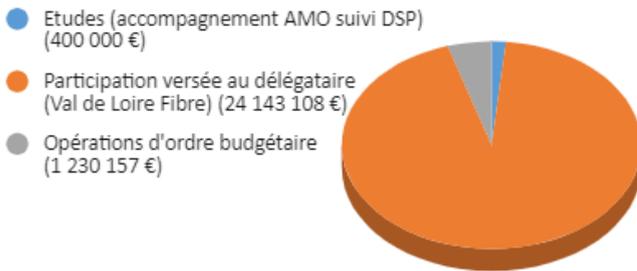
- Contribution Région Centre-Val de Loire (118 700 €)
- Contribution des Départements (237 400 €)
- Contribution des EPCI 41 et 37 (237 400 €)
- Refacturation aux budgets annexe (365 000 €)
- Redevance d'affermage du délégataire (HT) (735 000 €)
- Divers (FCTVA etc...) (60 868 €)
- Opérations d'ordre budgétaire (23 527 €)
- Résultat 2023 (4 233 078 €)



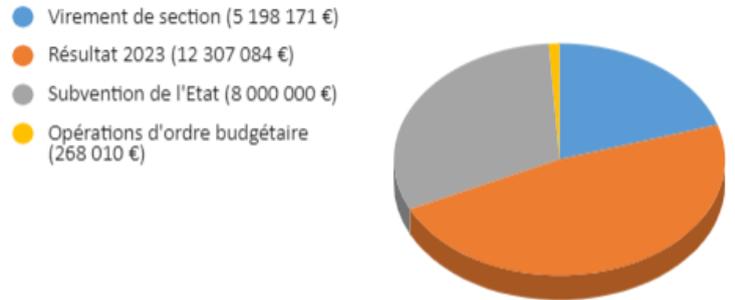
Budget annexe Très Haut Débit : opérations réelles et ordres

• **Investissement : 25 773 265 €**

Dépenses d'investissement 2024

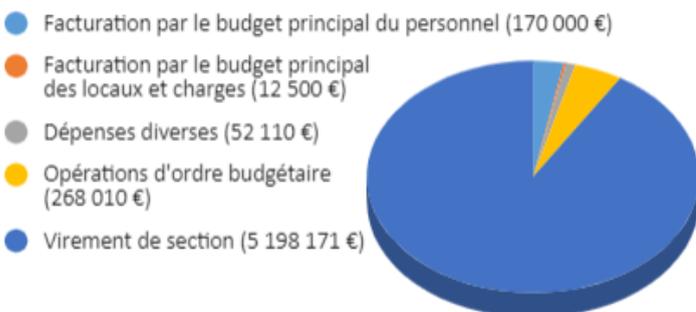


Recettes d'investissement 2024



• **Fonctionnement : 5 700 791 €**

Dépenses de fonctionnement 2024



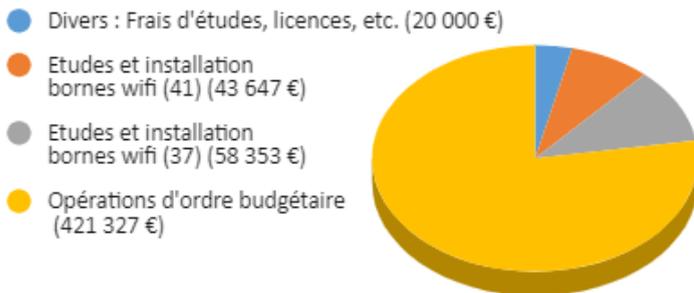
Recettes de fonctionnement 2024



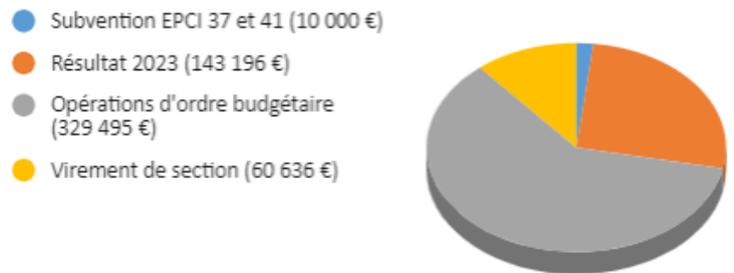
Budget annexe Wifi Public Val de Loire : opérations réelles et ordres

● **Investissement : 543 327 €**

Dépenses d'investissement 2024

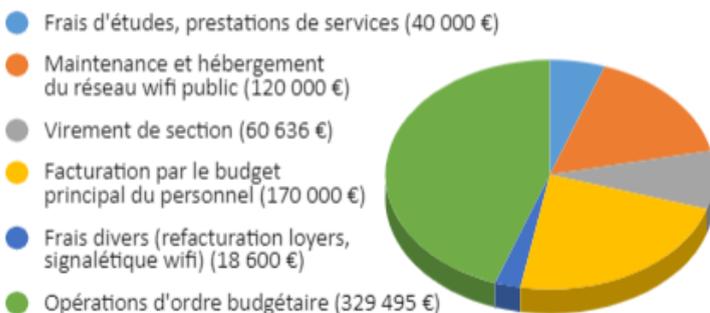


Recettes d'investissement 2024

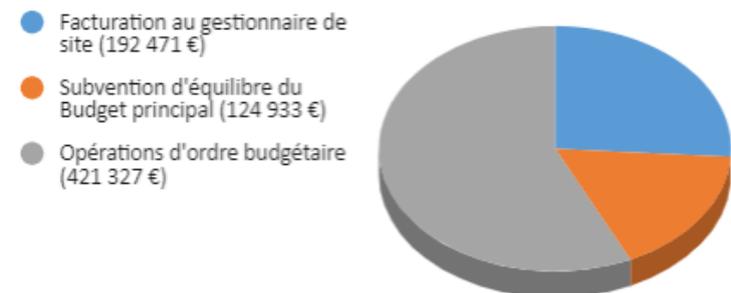


● **Fonctionnement : 738 731 €**

Dépenses de fonctionnement 2024



Recettes de fonctionnement 2024



*Pour plus d'informations, les éléments sont disponibles dans la délibération du Budget Primitif 2024 votée par le Conseil Syndical.*